ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 128576

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les inquiétudes de la Confédération nationale artisanale des instituts de beauté (CNAIB) sur la baisse du niveau de formation des étudiants en BTS esthétique-cosmétique-parfumerie. En effet, cette nouvelle formation serait réduite à 180 heures au lieu de 513 heures actuellement, ce qui serait particulièrement insuffisant et inadapté. Cette formation s'accompagne de 13 semaines de stages, période selon la profession trop longue puisque les stagiaires n'effectuent en général que des tâches subalternes sans grand intérêt pour leur formation (paquets-cadeaux, réception et vérification des colis) car la plupart des clientes ne souhaitent être confiées qu'à des mains expérimentées. Le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période de 500 heures est un minimum requis indispensable à une formation de qualité, les spécialisations nécessitant de suivre une 3e année. Aussi, il lui demande, afin de maintenir un niveau de qualité et de sérieux auxquels cette profession a pu prétendre jusque là, si le maintien de la formation actuelle peut être envisagée.

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128576
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1457
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)